

Ministère

Culture

Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction du pilotage et de la stratégie
Bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle

RAPPORT DE JURY

EXAMEN PROFESSIONNEL DE SECRÉTAIRE DE DOCUMENTATION DE CLASSE SUPÉRIEURE

SESSION 2020

SOMMAIRE

I. Les règles de l'épreuve d'admission	3
A) Le rappel de l'épreuve.....	3
B) Le jury	3
1) La composition du jury	3
2) La formation et la réunion de cadrage	3
II. Le déroulement de cet examen professionnel	4
A) Le calendrier.....	4
B) L'entretien sur dossier de description du parcours professionnel.....	4
1) Le dossier de description du parcours professionnel : constats et recommandations	4
2) La présentation du parcours professionnel.....	4
3) L'entretien-discussion.....	5
4) Les remarques générales sur l'oral.....	5
III. Les statistiques.....	5

I. Les règles de l'épreuve d'admission

A) Le rappel de l'épreuve

Selon l'article 5 de l'arrêté du 9 décembre 2013 fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves des examens professionnels pour l'accès au grade de secrétaire de documentation de classe supérieure et au grade de secrétaire de documentation de classe exceptionnelle du ministère chargé de la culture et de la communication, « l'examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire de documentation de classe supérieure comporte une épreuve orale d'admission (durée : 25 minutes).

Cette épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les compétences du candidat ainsi que sa motivation et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle.

Pour conduire cet entretien, qui débute par un exposé sur l'expérience professionnelle de l'intéressé, le jury dispose d'un dossier constitué par le candidat retraçant son parcours (durée de l'exposé du candidat : entre 5 et 10 minutes maximum).

Au cours de cet entretien, le candidat peut être interrogé sur les missions et l'organisation du ministère chargé de la culture et de la communication ainsi que sur les grands principes d'organisation et de fonctionnement de la fonction publique de l'État.

En vue de cette épreuve, le candidat établit préalablement un dossier de description de son parcours professionnel qu'il remet à la date fixée dans l'arrêté d'ouverture de l'examen professionnel. (...)

Seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation. »

B) Le jury

1) La composition du jury

Le jury de cet examen professionnel était composé des personnes suivantes :

Présidente de ce jury :

- Madame Cécile COURTAUD, chargée d'étude documentaire principale, responsable du service de la documentation patrimoniale, direction régionale des affaires culturelles du Grand Est.

Membres de ce jury :

- Monsieur Clément BLANC, chargé d'étude documentaire principal, responsable du centre de Sigillographie et d'Héraldique, Archives Nationales ;

- Madame Lucie CUQUEMELLE, secrétaire de documentation de classe exceptionnelle, responsable de la régie des œuvres, service de l'Histoire du Louvre, direction de la recherche et des collections, musée du Louvre;

- Monsieur Grégory ZEIGIN, secrétaire de documentation de classe supérieure, responsable de fonds d'archives, médiathèque de l'architecture et du patrimoine.

2) La formation et la réunion de cadrage

Le bureau des concours et de la préparation aux examens (devenu le bureau de recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle, BRECOMEP) s'est réuni le 3 février avec le jury afin d'aborder l'ensemble de l'organisation de cet examen professionnel : le planning du recrutement, l'épreuve, le nombre de postes et l'élaboration de la grille pour l'épreuve prévue par les textes.

II. Le déroulement de cet examen professionnel

A) Le calendrier

Date des inscriptions	Du 10 septembre au 10 octobre 2019
Date de retour du dossier de description du parcours professionnel	Le 17 janvier 2020
Dates de l'épreuve orale	Les 11 et 12 mars 2020
Date de la réunion d'admission	Le 12 mars après l'audition du dernier candidat

B) L'entretien sur dossier de description du parcours professionnel

Pour l'épreuve orale sur dossier de description du parcours professionnel le passage des candidats a été déterminé par le tirage au sort d'une lettre de l'alphabet.

Comme le prévoit le texte, chaque candidat devait présenter son parcours professionnel dans le temps imparti. Dans tous les cas, le jury interrompait les candidats au bout de 10 minutes afin de respecter le texte. Le jury enchaînait ensuite avec l'entretien.

1) Le dossier de description du parcours professionnel : constats et recommandations

Tous les candidats ont fourni un dossier de présentation du parcours professionnel à l'exception d'un candidat qui ne s'est finalement pas présenté. La plupart des dossiers étaient de bonne qualité, permettant au jury d'appréhender justement le parcours des candidats et de préparer l'entretien oral.

Néanmoins, la lecture de certains dossiers a interpellé le jury notamment dans les parties employeurs et intitulé du poste où il convient d'être suffisamment explicite et de développer les acronymes.

Les candidats qui ont su présenter des descriptions précises et synthétiques des missions exercées et mettre en valeur leurs compétences acquises, sont les candidats qui ont le mieux réussi à l'oral.

Le jury conseille aux futurs candidats de ne pas négliger cette partie de l'examen professionnel. Car bien que non évalué, un dossier bien préparé est un véritable atout pour les candidats lors de l'entretien oral.

2) La présentation du parcours professionnel

Le jury tient à saluer l'effort de la plupart des candidats à annoncer et structurer la présentation orale. Il a toutefois été nécessaire à plusieurs reprises d'interrompre les candidats qui ont dépassé leur temps de parole. Ceci leur a été préjudiciable car les candidats n'ont pu conclure leur présentation de manière pertinente et cela ajoute à leur stress quand il s'agit de passer à l'entretien proprement dit.

La majorité des candidats a opté pour une présentation chronologique du parcours professionnel tout en mettant en avant quelques thématiques phares. Le jury a apprécié la clarté de ces parcours et l'accent porté aux compétences acquises. Un candidat a opté pour une présentation strictement thématique, exercice qui a semblé plus périlleux mais a cependant réussi au candidat.

Le jury a également apprécié les candidats qui ont su montrer leur environnement de travail et se situer au sein des équipes, ce qui bien souvent ne peut être compris au travers de la simple lecture du dossier.

Par ailleurs certains candidats ont encore tendance à manquer de confiance et de ce fait à sous-estimer leurs compétences qui ne sont pas suffisamment mises en valeur lors de la présentation orale. Le jury encourage particulièrement ces candidats à retravailler le dossier de description du parcours professionnel qui les aidera utilement et à définir les axes forts de leur présentation.

Le jury a été particulièrement attentif à la fluidité de l'expression, la structuration du discours et le respect du temps imparti.

3) L'entretien-discussion

Le jury souligne de manière générale la qualité et la richesse des échanges avec les candidats. Il a apprécié la droiture et l'implication des candidats les plus brillants, de même que leur capacité à prendre du recul sur leurs missions quotidiennes et exprimer ainsi une vision plus globale de la chaîne de travail dans laquelle ils évoluent.

Le jury tient à faire remarquer qu'il s'agit bien d'un « entretien-discussion » et que les échanges doivent être nourris. En effet, certains candidats n'ont pas su répondre aux questions de manière explicite et concise, tombant parfois même dans l'anecdote ou le souvenir ne présentant pas d'intérêt pour illustrer le propos. Le jury attend des réponses précises et un argumentaire cohérent.

Certains candidats ont montré un stress important lors de la présentation ou l'entretien, mais la plupart ont su maîtriser ce stress au fur et à mesure de la discussion.

Les candidats qui se sont distingués ont été ceux pour qui l'entretien s'est avéré une véritable conversation avec le jury. La motivation n'est pas un critère toujours facile à évaluer, mais bien souvent l'enthousiasme des candidats s'est montré parlant et le jury a pu apprécier l'implication professionnelle de chacun.

4) Les remarques générales sur l'oral

Le jury déplore quatre défections et ne peut que renouveler sa demande aux candidats de prévenir les institutions organisatrices de leur absence. Il est d'autant plus dommage de ne pas « tenter sa chance » quand il y a 16 candidats pour 8 postes ou *a minima* prendre cet examen comme un exercice d'entraînement.

Il semble que de nombreux candidats ont suivi une préparation pour cet examen et la plupart ont su en tirer profit.

III. Les statistiques

Nombre de postes offerts à cette session : 8.

	Nombre d'inscrits	Nombre de candidats convoqués	Admission	
			Nombre de présents	Nombre d'admis
Hommes	1	1	1	0
Femmes	15	15	11	8
Total	16	16	12	8

Seuil d'admission : 16,5 sur 20.

Amplitude des notes : de 14 à 18,5 sur 20.

Madame Cécile COURTAUD
Présidente du jury